



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Avis 137 : Captures accidentelles de Cétacés dans le golfe de Gascogne

Depuis l'hiver 2016-2017 un nombre élevé d'échouages de dauphins communs est constaté sur les côtes françaises du golfe de Gascogne. D'après le rapport scientifique de l'Observatoire PELAGIS, « Etat des connaissances sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne – Synthèse 2019 »,<sup>1</sup> au cours de l'hiver 2019, 1 231 cétacés ont été retrouvés échoués entre les mois de janvier et avril le long de la façade atlantique. Parmi ces individus, 85% présentaient des traces internes et externes de mort dans les engins de pêche. Sur la base de ces observations, les estimations de captures accidentelles par l'Observatoire PELAGIS étaient de 11 300 individus au cours de l'hiver 2019.

Le CIEM (WGMME, 2018) a ainsi souligné que la France a estimé en 2018 que le « bon état écologique » n'avait pas été atteint dans le golfe de Gascogne à cause des prises accidentelles et non durables de dauphins communs. La situation soulève de nombreuses interrogations auprès de l'ensemble des acteurs concernés, dont nombreux sont membres du CC Sud (professionnels, scientifiques, ONG, administrations). La problématique des captures accidentelles de petits cétacés est aujourd'hui l'une des toutes premières priorités de travail du CC Sud (le sujet était déjà à l'ordre du jour du comité exécutif de mai 2019).

A l'échelle française, un travail coordonné entre ces entités a donc été mis en place depuis trois ans afin de rechercher et mettre en place des solutions efficaces et opérationnelles, permettant de mieux comprendre les raisons de l'amplification du phénomène et réduire les mortalités liées aux activités anthropiques. La France est particulièrement ciblée sur la problématique des captures accidentelles car les échouages sont particulièrement visibles sur ses plages. Le long des côtes atlantiques françaises, les dauphins communs sont les plus abondants mais aussi les plus exposés aux interactions avec les pêcheries.<sup>2</sup> De plus, compte tenu des régimes de vents et de houle en hiver (dépressions générant des mouvements d'ouest en est) les côtes du littoral français sont particulièrement concernées. Elles recueillent ainsi une part des carcasses de mammifères marins du golfe de Gascogne qu'elles soient naturelles ou anthropiques, générées par des activités françaises ou d'autres nationalités. Par ailleurs, les échouages sont suivis de manière précise depuis plusieurs décennies par le RNE (Réseau national d'échouages). Ce suivi français des échouages, détaillé et quasi-exhaustif, est sans commune mesure par rapport à ceux mis en place dans les autres Etats Membres. Les travaux qui en découlent et l'implication de longue date de différents acteurs professionnels et scientifiques mettent le focus sur les activités françaises.

<sup>1</sup> Peltier H., Auhtier M., Caurant F., Dabin W., Dars C., Demaret F., Meheust E., Ridoux V., Van Canneyt, O., Spitz J., 2019. Etat des connaissances sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne – Synthèse 2019. Rapport scientifique dans le cadre de la convention avec le MTES. Observatoire PELAGIS – UMS 3462, La Rochelle Université / CNRS, 23 pages. Accessible sur : [http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/IMG/pdf/Rapports/ByCatch\\_Rapport\\_CAPECET\\_DEB\\_2019.pdf](http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/IMG/pdf/Rapports/ByCatch_Rapport_CAPECET_DEB_2019.pdf)

<sup>2</sup> Idem, p3.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Selon les membres du CC Sud, ces efforts doivent aujourd'hui être amplifiés et partagés par l'ensemble des acteurs concernés, ayant des intérêts et responsabilités dans le golfe de Gascogne, au sein d'un Plan d'Actions Global.

La volonté de diminution des captures accidentelles doit être mise en œuvre de manière rationnelle avec pour premier support des éléments scientifiques, en s'appuyant notamment sur les travaux scientifiques sur le sujet, notamment de l'Observatoire PELAGIS, du CIEM et du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale, afin que les mesures décidées soient efficaces et proportionnées.

Les membres du CC Sud, conscients de l'ampleur du problème et de sa dimension communautaire, souhaitent ainsi, au travers de cet avis, transmettre leurs connaissances pratiques du sujet et apporter leurs propositions de mesures afin d'améliorer la gestion de cette problématique.

## **I. Rappels des engagements internationaux et des objectifs de gestion**

Au travers d'accords internationaux (OSPAR, Ascobans), l'Union Européenne et les Etats membres se sont engagés en faveur de la protection des populations de petits cétacés. Ces objectifs et engagements ont été repris dans le corpus communautaire par différents vecteurs (DCSMM, Directive « Habitats-Faune-Flore ») ainsi que dans des dispositions spécifiques au sein de certains Règlements Communautaires (Mesures Techniques par exemple). Par ailleurs, les Etats-Membres de l'Union Européenne sont juridiquement contraints à appliquer le principe de précaution, inscrit à l'article 191 du Traité de fonctionnement de l'Union Européenne.

Malgré le manque de connaissance sur les populations et les difficultés pour déterminer cet indicateur, et dans l'attente de travaux spécifiques à chaque espèce il est actuellement estimé qu'un taux annuel de mortalité additionnelle de 1% ne doit pas être dépassé, afin de ne pas mettre en péril ces populations. Ces engagements internationaux présupposent donc tout à la fois de connaître finement la dynamique des populations (nombre d'individus, migration) et le nombre d'individus morts chaque année. Hélas, pour des questions de manque d'ambition politique et d'absence de financement des Instituts Scientifiques, ces deux paramètres clés pour le suivi de ces engagements politiques ne sont pas précisément connus et donc très incertains. OSPAR indique ainsi que « *Les données historiques sur l'abondance et la distribution des cétacés sont rares ou manquantes, donc pour la plupart des espèces, les données sont insuffisantes pour évaluer leur statut. Étant donné le manque de données, il n'est pas possible d'identifier s'il existe une relation de cause à effet entre les activités humaines et la taille ou la répartition des populations de cétacés. La capacité de détecter les tendances pourrait être amélioré en augmentant la fréquence des études à*



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

*grande échelle* »<sup>3</sup>. De telles actions doivent constituer la toute première priorité politique, de même que l'amélioration des connaissances sur les interactions entre les différents engins de pêche et les populations, en même temps que doivent être prises des mesures concrètes pour diminuer le taux de mortalité par prise accidentelle. Le respect entier des engagements européens et internationaux nécessite à la fois des mesures de gestion opérationnelles pour prévenir les captures ainsi qu'un programme complet de surveillance et de collecte de données afin de disposer d'estimations fiables des niveaux des populations et du nombre total d'individus victimes de prises accidentelles.

## **II. Rappel des mesures mises en œuvre, programmées et limites observées.**

A la suite des importants niveaux d'échouages observés en 2017-2018, les mesures suivantes, ont été mises en place dans le golfe de Gascogne à l'hiver 2018-2019 puis renforcées pour l'hiver 2019-2020.

### **Concernant uniquement les flottilles françaises :**

- a. La flottille de chalutier pélagique en bœuf (PTM) est ciblée de longue date comme étant le principal contributeur à cette problématique de captures accidentelles. Ainsi, sur la base des résultats du projet PIC<sup>4</sup> (diminution de 65% du nombre d'individus capturés accidentellement de dauphins) et après concertation avec les professionnels de la pêche et les scientifiques référents sur le sujet, l'ensemble des navires pratiquant ce métier en hiver ont été équipés de « pingers DDD » en 2019 et les observations embarquées en 2019 ont permis de montrer la responsabilité minime des chalutiers pélagiques en bœuf français aux captures accidentelles totales. L'usage de ce dispositif a donc été rendu obligatoire en 2020 par Arrêté ministériel et étendu à tous les chaluts pélagiques (OTM et TM).
- b. Mise en œuvre de l'obligation déclarative des captures accidentelles prise par arrêté ministériel.
- c. Mise en place d'un programme d'observation à la mer afin d'augmenter de manière significative la présence d'observateurs à bord et ainsi améliorer la connaissance des interactions entre les activités de pêche et les dauphins. Ainsi, en plus des observations OBSMER, un suréchantillonnage spécifique est réalisé (1) en 2019 avec 28 % des opérations de pêche au chalutage pélagique observé et 31 captures accidentelles observées (2) en 2020 avec une dizaine

<sup>3</sup> <https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/intermediate-assessment-2017/biodiversity-status/marine-mammals/abundance-distribution-cetaceans/abundance-and-distribution-cetaceans/>

<sup>4</sup> Projet d'analyse de l'utilisation des PIngers à Cétacés pour les activités de pêche des chalutiers pélagiques et des fileyeurs monté en 2017 en partenariat avec l'Ifremer et l'Observatoire Pélagis et avec le soutien financier de France Filière Pêche.



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

d'observateurs supplémentaires en observation sur les différentes flottilles de fileyeurs et flottilles de chalutiers pélagiques (220j de mer observés sur fileyeurs et chalutiers pélagiques – 6 captures accidentelles observées au 29/02/2020).

- d. Développement à partir de 2019-2020 du plan d'actions prévu dans le cadre de LICADO<sup>5</sup> avec notamment :
- Pour les chalutiers pélagiques : le test d'un pinger directionnel en conditions réelles de pêche sur trois paires suivant un protocole scientifique suivi par des observateurs.
  - Pour les fileyeurs : Test d'un pinger lors de l'opération de filage (4 navires concernés)
  - Réflexions opérationnelles sur les stratégies d'évitement spatio-temporel.
- e. Mise en place en 2019-2020 d'un réseau de pêcheurs sentinelles qui font remonter, via une application mobile ObsenMer, la présence/absence de dauphins ou la survenue de captures accidentelles.

### **Concernant certaines flottilles espagnoles :**

Dans le cadre des enquêtes menées pour l'obtention ou le maintien de certifications MSC, des flottilles espagnoles (senneurs et métiers de l'hameçon dédiés aux pêcheries d'anchois et du germon) ont dû passer plusieurs audits de Bureau Veritas. Des programmes d'observation à bord ont été mis en place ainsi que des contrôles qui, indirectement, ont certifié que ces flottilles n'avaient pas d'impact sur les cétacés.

### **Limites observées**

Cependant, après deux ans de mise en place pour les plus anciennes, l'ensemble de ces mesures, de ces études et de ces observations présentent aujourd'hui des limites et ne permettent pas d'expliquer l'ampleur des échouages de cétacés sur les côtes françaises. Si la majorité des mammifères marins échoués portent des traces de captures accidentelles par les activités de pêche, il reste difficile d'identifier précisément l'origine géographique des interactions. La déclaration n'est pas forcément instantanée (certains pêcheurs font des déclarations papier, la transmission peut donc être compliquée). De plus, en 2019, du fait du passage à l'ERS V3, des dysfonctionnements ont également été signalés par des pêcheurs effectuant une déclaration électronique (pas de réception des déclarations par l'administration). Enfin, les moyens de contrôle en mer étant aujourd'hui limités, cette mesure est difficile à faire respecter. Par conséquent, le nombre de déclarations comptabilisées à ce jour, ainsi que pour la saison 2018-2019, est très faible. Il est donc nécessaire d'œuvrer à rendre cette mesure la plus pratique

<sup>5</sup> LICADO : « Limitation des captures accidentelles de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne : test d'efficacité ». Projet FEAMP porté par le comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), en partenariat avec Ifremer, l'observatoire Pélagis (UMS 3462 – Université de la Rochelle-CNRS), Les Pêcheurs de Bretagne, l'AGLIA et la SAS OCTech.



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

possible pour s'assurer de la pleine participation des pêcheurs. Selon l'opinion de l'Industrie Française et différentes synthèses scientifiques<sup>6</sup>, il n'y a par ailleurs pas de modifications significatives des activités de pêche française au cours de la période récente, qui seraient susceptibles d'expliquer l'augmentation des échouages. Il demeure donc important de poursuivre les observations sur toutes les flottilles opérant dans le golfe de Gascogne et les analyses pour objectiver et quantifier les risques de captures, afin de prendre des décisions opérationnelles.

De plus, aucune solution technologique pertinente autre que celle mise en place par les chalutiers pélagiques, n'est pour l'instant identifiée par les scientifiques ou les professionnels pour permettre de diminuer de manière concrète les captures accidentelles des autres flottilles, sans par ailleurs perturber les populations. Il est nécessaire de poursuivre les évaluations et d'élargir le spectre d'étude sur l'ensemble des flottilles et sur l'ensemble des causes potentiellement à l'origine de ces échouages.

### **III. Propositions de mesures complémentaires.**

1. Mise en place et renforcement des dispositions prises au niveau français par l'ensemble des Etats membres
  - a. Obligation de déclaration de captures accidentelles, couplée avec une augmentation des contrôles en mer pour vérifier que cette obligation est respectée.
  - b. Équipement de pingurs pour les navires pélagiques ou à grande ouverture verticale et réalisation d'expérimentations d'utilisation de pingurs, sur des périodes spécifiques de l'opération de pêche, pour des métiers utilisant le Filet. Ce ciblage à certaines opérations clés pourrait ainsi permettre de limiter considérablement la pollution sonore. Il est indispensable que les pingurs utilisés aient prouvé leur efficacité sur l'interaction avec le dauphin commun. Pour les ONG du CC Sud, néanmoins, l'utilisation de pingurs pour tous les métiers utilisant le filet n'est pas envisageable étant donné la quantité de fileyeurs dans le golfe de Gascogne. Le recours aux pingurs sur l'entièreté du Golfe reviendrait à faire fuir les dauphins communs de cette zone très importante pour eux.
  - c. Augmentation de l'effort d'observation en mer pour toutes les flottilles du Golfe susceptibles d'être impliquées dans les prises accessoires de dauphins communs. Les ONG environnementales du CC Sud suggèrent que l'effort d'observation (par des observateurs dédiés et/ou une surveillance électronique) devrait être entrepris

---

<sup>6</sup> *Rapport Ifremer saisine 19-14259* : Amélioration de la connaissance de l'activité des fileyeurs dans le golfe de Gascogne, Analyse préliminaire. Sébastien Demanèche, Patrick Berthou, Samuel Le Blond, Eric Bégo, Jérôme Weiss, Alain Biseau, Emilie Leblond. 75p



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

toute l'année. De plus, les navires de pêche ne devraient pêcher dans la région que s'ils sont intégrés dans un programme d'observation.

- d. Un groupe scientifique devrait également être mis en place au niveau régional afin de partager toutes les données disponibles et de les examiner au fur et à mesure de leur disponibilité, permettant d'actualiser un plan régional solide et cohérent de réduction des captures accidentelles de dauphins communs, adopté par un Acte Délégué.
- e. Développement de programmes de recherche pour développer des solutions techniques pertinentes pour réduire au maximum les interactions des cétacés avec les activités de pêche.

## 2. Mise en place d'un programme d'amélioration de la connaissance concret et ambitieux

- a. Etudier la population de dauphins: abondance, dynamique inter-annuelle, déplacements intra-annuel, unité de populations... Il est urgent de comprendre dans quelle mesure la dynamique de la population de dauphins (abondance/déplacements) peut influencer sur le phénomène récent d'augmentation des échouages. Par ailleurs, la connaissance de la population est nécessaire afin de pouvoir fixer des objectifs pragmatiques et cohérents. Le CC Sud propose, conformément aux recommandations OSPAR, la réalisation de campagnes scientifiques d'évaluation de grande ampleur tous les 2 ans (au lieu de 6), qui seraient en outre réalisées sur 2 périodes de l'année.
- b. Comprendre les différences entre les évaluations/modélisations et les observations de terrain et étudier les variations inter-annuelles liées aux échouages (météo, dispersion de la population...). L'ensemble des critères potentiels devront être étudiés et en premier lieu l'amélioration des hypothèses/paramètres des modèles, ainsi que d'éventuels critères cumulatifs entraînant des captures accidentelles (e.g: autres activités anthropiques ...)
- c. Approfondir la relation entre échouages et captures accidentelles réelles. Des travaux doivent être approfondis pour tenir en compte des variations inter-annuelles des modalités de dérive ainsi que des modalités de flottaison des carcasses. Il est impératif qu'un programme de marquage à grande échelle à l'aide de balises qui permettent de reconstituer les trajectoires (position GPS, température..) soit réalisé, chaque année, durant les 3 prochaines années.
- d. Tous les efforts devraient être réalisés pour encourager le développement d'un Réseau de suivi des échouages à l'échelle de l'ensemble des côtes du territoire du CC SUD. Il serait opportun que les données récoltées à cette échelle puissent être disponibles le plus rapidement possible, via la création d'un site internet dédié. Cela

6/8





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

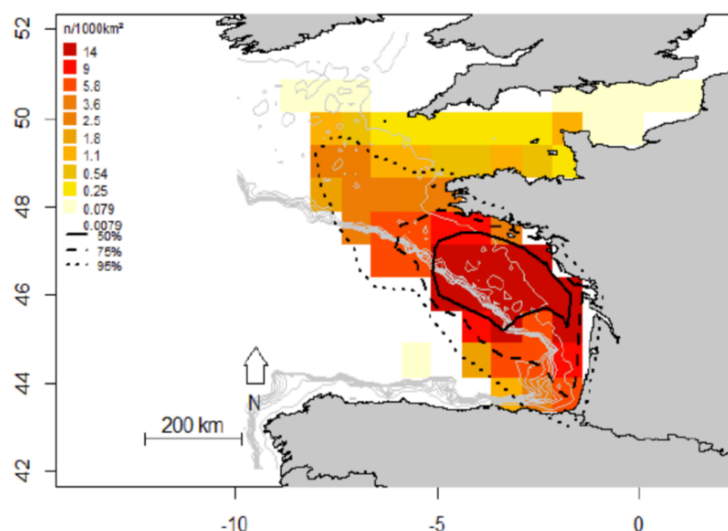
permettrait certainement de favoriser la compréhension des phénomènes complexes de captures accidentelles.

### 3. Mise en place de fermetures

En vertu du principe de précaution et de l'article 12 de la PCP, et sur la base des conclusions de l'Observatoire PELAGIS qui a estimé que 50% des mortalités ont pour origine une zone délimitée entre les estuaires de la Loire et de la Gironde, les ONG du CC Sud demandent à la Commission que les mesures nécessaires soient, dès à présent, prises afin de fermer les pêcheries responsables des prises accidentelles de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne. Les fermetures devraient rester en place chaque hiver jusqu'à ce que des mesures efficaces de prévention et de conservation des prises accidentelles soient mises en œuvre de manière permanente par les États membres.

Des mesures telles que, l'obligation de réaliser les opérations de filage uniquement pendant la journée ou l'arrêt des opérations si des dauphins sont observés à proximité de l'engin, le navire devrait alors changer de zone, de même lors de l'observation de prise accidentelles, peuvent être envisagées mais une réduction et non un déplacement de l'effort de pêche est requise. En effet, le risque est de déplacer le problème des prises accessoires plutôt que de le résoudre. Des fermetures dynamiques en temps réel doivent être envisagées une fois qu'un niveau prédéterminé de prises accidentelles s'est produit dans une pêcherie. Ces niveaux devront être déterminés indépendamment par les scientifiques régionaux.

Les membres du secteur s'opposent à de telles mesures soulignant qu'il n'y a aucune zone identifiée de concentration des mammifères et encore moins de zones « à risque de captures accidentelles » qui permettrait d'envisager des mesures spatio-temporelles car c'est l'ensemble du golfe de Gascogne qui est concerné (cf. Figure 1). Au vu de l'étendue des sites d'échouages, de la très grande diversité des activités de pêche française et étrangère et de leur répartition géographique très large, une fermeture globale de l'ensemble de la façade à tous les métiers « à risque », même de façon saisonnière est totalement irréaliste. Les fermetures saisonnières ou l'obligation de pratiquer les opérations de pêche dans des conditions particulières (en journée par ex) auront des conséquences extrêmement lourdes pour toute la filière. Par ailleurs dès lors qu'elles ne s'appuieront pas sur des connaissances scientifiques solides elles n'auront qu'un impact minime sur les captures accidentelles. Enfin, de telles fermetures empêcheraient l'expérimentation de solutions techniques de réduction des captures accidentelles et ne permettraient donc pas de définir les modalités pertinentes d'une bonne cohabitation entre activités de pêche et populations de dauphins communs.



Dauphins communs, frais ou peu décomposés, examinés par RNE, avec traces de capture accidentelle et/ou morts durant un EME, entre janvier et avril 2019.

**Figure 1:** Zones probables de mortalité de l'hiver 2019<sup>7</sup>

## Conclusion

L'ensemble des membres du CC Sud, représentants du secteur et des ONG environnementales, souhaitent que soit rapidement mis en place un plan d'actions concret, ambitieux et disposant des moyens financiers nécessaires, pour faire face à la problématique des captures accidentelles de dauphins communs.

Ce plan doit tout à la fois viser une meilleure connaissance des populations de dauphins, leurs interactions avec les activités humaines, et la mise en œuvre d'actions concrètes, pertinentes et compatibles avec le maintien des activités de pêche, de mitigation des captures accidentelles. Il devra bien sûr associer l'ensemble des Etats Membres concernés et la Commission Européenne. Tant afin de faciliter la réalisation de nouveaux travaux de recherche, que pour permettre une implication identique et exhaustive de toutes les flottilles concernées, une action coordonnée au niveau européen apparaît aujourd'hui essentielle, en complémentarité avec les travaux d'envergure nationale.

La couverture médiatique des échouages de cétacés dans le Golfe de Gascogne rend cependant le travail des gestionnaires difficile. Il est impératif pour les membres du CC Sud que l'urgence de la situation ne nuise pas à la prise de décisions et d'actions basées sur des données scientifiques robustes.

<sup>7</sup> Peltier H. et al. , 2019. Etat des connaissances sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne – Synthèse 2019. Rapport scientifique dans le cadre de la convention avec le MTES. Observatoire PELAGIS – UMS 3462, La Rochelle Université / CNRS,





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE

+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu

www.ccr-s.eu

L'amélioration globale des connaissances ne pourra que permettre une amélioration des techniques de mitigation et d'évitement des prises accidentelles. Les mesures dont les bons résultats sont déjà prouvés scientifiquement devraient dès à présent être appliquées à l'ensemble des flottilles impliquées, c'est à dire par l'ensemble des Etats Membres ayant des navires exerçant dans le Golfe de Gascogne. Une telle amélioration est enfin nécessaire pour la réalisation du suivi et du respect des objectifs Internationaux décidés par l'Union Européenne.